



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB,CG/CS

P.V. AEDCI 59
P.V. FI 50

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

et

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2016

Ordre du jour :

Entrevue avec Monsieur Gaston Reinesch, Président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL)

6944 Avenir de l'Union européenne et de la zone euro
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, remplaçant de M. Claude Haagen, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Marc Baum, observateur

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Gaston Reinesch, M. Serge Kolb, Banque centrale du Luxembourg

Mme Rita Brors, M. Maurice Molitor, M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la

Coopération et de l'Immigration

M. Claude Haagen, M. Henri Kox, membres de la Commission des Finances et du Budget

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

6944 Avenir de l'Union européenne et de la zone euro

Entrevue avec Monsieur Gaston Reinesch, Président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL)

Le Président de la commission explique brièvement le but de la présente réunion qui se place dans le cadre des préparations du débat d'orientation sur l'avenir de l'Union européenne et de la zone euro. Il s'agit notamment de réagir aux propositions institutionnelles faites dans le « rapport des cinq présidents ». Les conclusions suivantes peuvent être tirées de l'entrevue.

Les Conseils de la compétitivité (respectivement de la productivité selon une nouvelle proposition de la Commission européenne)

Il s'est déjà avéré lors du hearing du 3 juin 2016 que l'idée de l'instauration de « Conseils de la compétitivité » était contestée. Du point de vue du Luxembourg, il faut aussi prendre en compte que la multiplication de tels conseils et comités, nécessitant chacun des ressources non négligeables, peut poser problème à un pays de la taille du Grand-Duché. Mis à part des ressources nécessaires, il sera également difficile pour la Chambre des Députés de maintenir un aperçu sur le rôle et les fonctions de chacun de ces organismes.

Union monétaire et union politique

Lors de l'instauration de la monnaie unique, deux concepts ont suscité des discussions :

- le concept de la « Krönungstheorie », partant de la position qu'une monnaie unique ne pourra être mise en place qu'après la réalisation de l'union politique ;
- le concept actuel, laissant la politique fiscale dans la compétence des Etats membres.

Dû aux réticences en ce qui concerne la souveraineté fiscale, la « Krönungstheorie » n'a pas pu s'imposer. Or, les insuffisances du système actuel démontrent que le volet politique fait défaut, alors que les réticences persistent. Un transfert de souveraineté ne pourra se faire qu'en créant des mécanismes efficaces de contrôle parlementaire.

Solidarité, discipline budgétaire, déficits et sanctions

Le système basé sur la solidarité entre les Etats membres présuppose que la

discipline budgétaire soit respectée. Les mécanismes de sanctions, prévus en cas de déficits excessifs, devraient être applicables sans exception pour être un moyen de dissuasion effectif.

Brexit

Les conséquences du Brexit ne sont guère prévisibles. Il faudra tout d'abord que l'article 50 du TUE soit appliqué. Si des restrictions de la libre circulation des personnes seront ensuite décidées, les banques établies à Londres pourraient établir des succursales à l'intérieur de l'Union européenne.

Luxembourg, le 15 juillet 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Eugène Berger